

**Commune de MONTSEVEROUX****LISTE DES DELIBERATIONS SOUMISES**  
**AU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MAI 2025**

Date de convocation : 06/05/2025.

**Présents :** Mme Karelle OGIER, Mme Nathalie FERNANDES, MM. Bernard GLABACH, Bernard CLECHET, Julien RIAS (arrivée à 20h44), Gilbert CHAMPION, Christian FOURNIER, Alain ALLEC, Mikaël LABRUYERE.**Excusé :****Absents :** M. Thierry BAGUET, M. Jean-Alain BERNARD-GUILLEMET

Mme Nathalie FERNANDES a été nommée secrétaire de séance.

Lecture du registre des délibérations de la séance précédente pour approbation. Le dernier compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

**DELIBERATION N° 2025-25****OBJET : Modification grille tarifaire locations de salles**

Mme le Maire expose que les travaux de l'annexe étant terminés, la salle du bas pourrait être louée uniquement aux habitants de la commune pour des petites réunions familiales, le nombre de personnes étant limité à 29. Afin d'éviter les problèmes avec le voisinage elle propose que la location se fasse à la journée.

M. Bernard GLABACH : il existe un risque lié au fait que les gens organisent des pique-niques extérieurs (sur le pré ou sous le préau) avec un nombre de personnes supérieur à 29. En cas de mauvais temps et de repli dans la salle, comment va-t-on pouvoir vérifier que la jauge de 29 personnes est bien respectée ?

M. Bernard CLECHET répond que le matériel mis à disposition (tables et chaises) correspond au nombre de personnes permis et que les lieux ne permettent pas d'accueillir plus de personnes.

Il est proposé de fixer le tarif de location de la salle du bas de l'annexe à 150,00 € la journée avec une caution de 1 700 € (200 € en cas de non-respect du règlement et 1 500 € pour dégradation).

Elle propose également que les cautions pour les autres salles soient modifiées.

La grille tarifaire serait donc la suivante :

	Château			Salle Ménestral			Salle d'Honneur			Cour	Annexe Salle du bas
	Week-end 3 jours	Week-end 2 jours	Journée (semaine)	Week-end 3 jours	Week-end 2 jours	Journée (semaine)	Week-end 3 jours	Week-end 2 jours	Journée (semaine)	Cas particulier	Louée uniquement aux habitants de la commune.
Personnes domiciliées sur la commune	850,00 €	600,00 €	400,00 €	600,00 €	450,00 €	300,00 €	350,00 €	275,00 €	200,00 €	200,00 €	<b>Tarif : 150,00 € la journée</b>
Personnes extérieures à la commune	2 500,00 €	2 000,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 200,00 €	900,00 €	800,00 €	650,00 €	500,00 €	500,00 €	
Caution (garantie ménage et respect RI)	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €	500,00 €	200,00 €
Caution (garantie matériel)	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €		1 500,00 €

	Château	Salle Ménestrel	Salle d'Honneur	Cour
Associations à partir de la troisième manifestation	300,00 €	225,00 €	135,00 €	100,00 €

<u>Utilisations hebdomadaire</u>	
€	
Intervenants domiciliés sur la commune	5€/l'heure, soit 180€ par an pour 1 heure hebdomadaire sur 36 semaines
Intervenants extérieurs à la commune	10€/l'heure, soit 360€ par an pour 1 heure hebdomadaire sur 36 semaines

Mme le Maire demande aux conseillers de bien vouloir se prononcer sur la nouvelle grille tarifaire applicable à compter du 15 mai 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (9 voix pour, 0 contre et 0 abstention) :

- Adopte la modification de la grille tarifaire comme indiquée ci-dessus,
- Dit que ces tarifs seront appliqués à compter du 15 mai 2025.

#### **DELIBERATION N° 2025-26**

##### **OBJET : Approbation des règlements intérieurs d'utilisation des salles communales**

Madame le Maire présente le règlement intérieur d'utilisation de la salle du bas de l'annexe du centre culturel, annexée à la présente délibération.

M. Gilbert CHAMPION souligne qu'il est indiqué dans le règlement que « la commune s'engage à fournir la salle propre » alors qu'il n'est pas prévu d'état des lieux. Il lui est répondu que bien qu'aucun état des lieux ne soit prévu, l'agent technique ira voir l'état de la salle avant et après la location. En cas de problème, ce sera aux personnes qui prennent la salle de le signaler en mairie en début de location. Si aucun signalement n'est effectué et qu'un problème est constaté après la location, celui-ci sera présumé être le fait du locataire.

Mme le Maire souhaite également que le règlement intérieur d'utilisation des autres salles soit modifié au niveau de la restitution des chèques de caution. Actuellement, les chèques de caution sont rendus lors de l'état des lieux de retour le lundi matin. Or certains faits, notamment au niveau du respect du règlement intérieur, ne sont connus de la mairie qu'ultérieurement alors que les chèques ont été rendus. Elle propose donc que les chèques de caution soient conservés jusqu'au jeudi suivant la location.

Mme le Maire demande aux conseillers de bien vouloir se prononcer sur les règlements intérieurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (9 voix pour, 0 contre et 0 abstention) :

- Approuve les règlements annexés à la présente délibération,

M. Bernard GLABACH sort de la salle et n'est pas présent pour le vote de la délibération suivante.

**DELIBERATION N° 2025-27**

**Objet : Décision Modificative n°1**

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 023 : Virement à la section d'investissement	0,04 €	
<b>TOTAL D 023 : Virement à la section</b>	<b>0,04 €</b>	
D 212-13 : BATIMENTS COMMUNAUX	1 830,00 €	
D 212-20 : AMENAGEMENT VILLAGE	3 110,00 €	
D 2131-13 : BATIMENTS COMMUNAUX		5 320,00 €
D 2183-16 : MATERIEL	380,00 €	
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>5 320,00 €</b>	<b>5 320,00 €</b>
R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,04 €	
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de</b>	<b>0,04 €</b>	
R 28041511 : Amort. subv GFP rattach. - Biens		0,04 €
<b>TOTAL R 040 : Opérations ordre transf. entre sections</b>		<b>0,04 €</b>
R 752 : Revenus des immeubles	0,04 €	
<b>TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante</b>	<b>0,04 €</b>	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à la majorité (7 voix pour, 1 contre et 0 abstention) la décision modificative telle quelle est présentée ci-dessus.

**Affiché le 15 mai 2025**